

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 } " " 14 " six mois.
 } " " 7 50 " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BUL-
LIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

Roubaix, 26 Août 1865

BULLETIN.

On lit dans le Times : « L'Isthme de Suez est complètement ouvert et aujourd'hui un canal creusé de la mer Rouge à la Méditerranée permet aux deux mers de mélanger librement leurs eaux. » Si nous avions à notre disposition non pas la collection du Times, mais un certain nombre de ses numéros, remontant à quelques années ou même simplement à quelques mois, peut-être ne chercherions-nous pas longtemps sans trouver un ou plusieurs articles inspirés par un sentiment d'incrédulité absolue dans le succès de l'entreprise de M. de Lesseps. Mais il ne nous convient pas de nous arrêter, aujourd'hui, à ces palinodies malheureusement trop familières à certains organes de l'opinion publique chez nos voisins ; il nous est beaucoup plus agréable de prendre acte des flatteuses dispositions dont le Times se montre animé en ce qui concerne les intérêts engagés dans ce gigantesque travail. « Si cette œuvre est jamais complétée, dit cette feuille, nous serons les meilleurs clients de la Compagnie et c'est de nos poches que devront sortir les dividendes des actionnaires. »

Et pourquoi l'œuvre ne serait-elle pas complétée ? parce que peut-être arrivera-t-il, — du moins le Times paraît-il — de cette appréhension — que M. de Lesseps ne pourra faire de ses canaux de véritables rivières navigables et surtout parvenir à les garder telles à travers le désert. » Or, que le Times nous permette d'avoir, dès aujourd'hui, pleine confiance dans la réussite intégrale de l'entreprise et dans la réalisation entière du programme de ses auteurs. Ce qui serait peut-être moins certain à nos yeux, c'est l'adoption par l'Angleterre d'une ligne de conduite telle qu'après avoir triomphé des immenses difficultés matérielles du percement de l'Isthme, nous n'ayons pas à lutter ultérieurement contre les entraves qu'une politique jalouse pourrait susciter à l'exploit-

tation de la grande voie de communication ouverte au commerce international.

Non seulement il faut que cette voie soit libre de la Méditerranée à la mer Rouge, mais que ses abords soient libres également et que sur un roc quelconque du golfe Persique il ne surgisse pas un nouveau Gibraltar.

L'article du Times est en parfaite harmonie avec les démonstrations d'amitié et de fraternelle alliance qui, après avoir commencé à Cherbourg, vont se continuer à Portsmouth, puisse-t-il ne jamais faire un pénible contraste avec l'attitude ultérieure de l'Angleterre dans les parages où tant d'intérêts trouveront prochainement au contact !

S'il fallait en croire un journal de Madrid, l'entrevue de la reine d'Espagne avec l'Empereur et l'Impératrice aurait lieu, non plus à Zarrauz, mais à Biarritz et toujours dans la première huitaine de septembre.

Les journaux allemands publient l'acte de la convention de Gastein.

L'Empereur était attendu à Fontainebleau hier soir.

J. REBOUX.

Le *Moniteur* d'hier matin publiait la dépêche suivante :

« Neuchâtel, 25 août, 6 h. 25 m.
L'Empereur et l'Impératrice viennent d'arriver à Neuchâtel pour y passer la nuit. Pendant le trajet de la gare à l'hôtel, les chevaux de la voiture de suite, où se trouvait S. A. la princesse Anna se sont tout à coup emportés. Quelques instants après, la voiture a versé violemment et la princesse Anna a été relevée avec une contusion à la tête, assez forte, mais sans aucune gravité.

L'Empereur part demain matin pour se rendre directement à Fontainebleau.

Le *Moniteur* du soir publie une autre dépêche que voici :

Neuchâtel, 25 août matin.
L'Empereur et l'Impératrice en quittant la gare du chemin de fer, se rendaient en voiture à l'hôtel où ils devaient descendre. Pendant ce trajet, les chevaux de la

voiture de suite dans laquelle se trouvaient la princesse Anna Murat, la comtesse de Montebello, et Melle Bouvet, effrayés par le sifflet d'une locomotive, se sont emportés, ont dépassé la voiture de leurs Majestés, renversant plusieurs personnes parmi celles qui se pressaient dans les rues. La voiture, choquant un obstacle vers, dans ce choc violent, la princesse Anna Murat a reçu de fortes contusions à la tête, la comtesse de Montebello a eu la jambe cassée, et Melle Bouvet une côte cassée. Le cocher fut contusionné et le valet de pied eut un pied fracassé.

« Les blessures reçues par les personnes de la foule renversées par les chevaux sont heureusement légères. Ces blessés ont été conduits à l'hôpital, où l'Empereur et l'Impératrice sont allés les visiter avec une sollicitude dont la population entière de la ville a témoigné sa vive reconnaissance à leurs Majestés en les acclamant avec enthousiasme.

L'Empereur a dû quitter Neuchâtel ce matin pour revenir directement à Fontainebleau. L'Impératrice reste à Neuchâtel pour prodiguer ses soins aux blessés dont l'état est d'ailleurs satisfaisant. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 24 août, 3 h. du soir.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Compte du Trésor, 255, 700 livres sterling ; réserve des billets, 226, 745 liv. st. ; encaisse métallique, 48, 396 liv. st.

Diminution : Comptes particuliers, 248, 202 liv. st. ; portefeuille, 273, 415 liv. st. ; C. solidés Anglais, 89 3/4.

Havre, 25 août 11 h. matin.

Le paquebot *l'Europe*, de la compagnie générale transatlantique, vient de partir pour New-York, touchant à Brest, avec 279 passagers de 600 tonneaux de marchandises.

Ostende, 24 août.

Le duc de Brabant est parti hier soir pour Cobourg afin d'assister à l'inauguration de la statue du Prince-Consort. S. A. sera de retour le 29. La Duchesse a été retenue ici par suite d'un refroidissement.

Vienne, 24 août.

La *Gazette de Vienne* publie le texte de la convention de Gastein. La somme donnée à l'Autriche pour la cession de ses droits sur le Lauenbourg s'élève à deux millions et demi de thalers danois.

Trieste, 25 août.

Des lettres de Constantinople, du 19, constatent la décroissance de choléra. Le chiffre des décès avait baissé la veille, à 188. Malheureusement, le fléau s'était manifesté dans quelques provinces de l'Empire, principalement à Salonique, Yarna, Kustendje, Trébizonde, Bagdad et le long du Golfe Persique.

Suez, 24 août.

On a des avis de Shanghai du 12 juillet. Les insurgés Nienfei étaient campés dans le voisinage de Pékin. Le bruit courait même qu'ils avaient pris cette capitale. Burgewine était toujours prisonnier. Le ministre américain avait demandé sa mise en liberté, en déclarant qu'un refus serait considéré comme un *casus belli*. — L'insurrection des Tepings semblait terminée. Un terrible typhon avait éclaté dans le voisinage de Hong-Kong. Plusieurs navires avaient fait naufrage. Le Japon était tranquille.

Athènes, 24 août.

Le Roi est parti hier pour Corfou où il compte séjourner quarante jours. Le ministre des affaires étrangères l'accompagne Sa Majesté.

Florence, 25 août.

La *Nazione* annonce que le ministre de l'intérieur, voulant empêcher le renouvellement des désordres, a décidé que les processions religieuses ne pourraient plus avoir lieu dans les rues qu'avec l'autorisation des autorités politiques qui ont la faculté de les interdire.

CIRCULAIRE RELATIVE AUX CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL.

Les Conseils généraux, s'occupant sans doute de la question si importante des chemins de fer d'intérêt local, dont l'établissement et l'exploitation ont été réglés par une loi votée dans la dernière session du Corps législatif, et qui porte la date du 12 juillet.

Dans le but de faciliter l'application de la loi nouvelle, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,

après s'être concerté avec le ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets une circulaire qui commente et explique la loi.

Le ministre rappelle d'abord quel est le but des chemins de fer d'intérêt local. Ils doivent compléter le réseau principal des chemins de fer de l'Empire, qui présente aujourd'hui un chiffre de 20,902 kilomètres et qui dans dix-huit mois offrira une étendue de 15000 kilomètres exploités.

Les chemins de fer d'intérêt local doivent venir compléter ce réseau déjà si serré, en desservant des relations locales et en rattachant aux grandes artères les divers centres placés en dehors des voies principales.

Ces chemins doivent être établis, soit par les départements ou les communes, avec ou sans le concours des propriétaires intéressés, soit par des concessionnaires, avec le concours des départements ou des communes; ils peuvent être soit construits directement par les départements et livrés ensuite à l'exploitation d'une compagnie de chemins de fer déjà existante, soit concédés à une compagnie.

La première condition de construction de ces chemins de fer est l'économie; ils doivent suivre soit une vallée, soit un plateau, mais en évitant de traverser les grandes vallées ou les fâcheuses montagnes, points sur lesquels se trouvent généralement accumulés les ouvrages les plus dispendieux. Ce n'est qu'en se renfermant dans ces limites qu'il sera possible de réaliser, dans la construction de ces nouvelles voies, les conditions d'économie qui, seules, permettront aux départements d'en supporter les charges, et que l'on ne verra pas se substituer à des chemins d'un intérêt réellement local des voies ferrées qui, au lieu de former les affluents des grandes lignes, viendraient détruire l'équilibre des réseaux créés par l'Etat.

Pour ce qui est de la déclaration d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local, bien que le préfet ait le droit et le devoir de soumettre au Conseil général, les projets de chemins de fer qu'il juge utiles aux intérêts du département, et s'il est chargé, dans tous les cas, de pourvoir à l'étude et à l'instruction de ces projets, de son côté, le Conseil général conserve un droit d'initiative qui lui permet, dans tous les cas, de provoquer l'étude et la création des lignes dont l'utilité lui paraîtra démontrée.

La construction des chemins de fer d'intérêt local ne peut être autorisée que lorsque l'exploitation en est assurée par un traité avec une compagnie, la loi n'ayant pas prévu le cas où les communes

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 27 AOUT 1865

— N° 29 —

LE ROMAN D'UN HÉRITIER

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE XI.

L'AVEU.

Mon cher ami,

Celui que vous avez longtemps appelé votre ami, et qui ne méritait pas ce titre, vient se confesser à vous, dans la tristesse de son âme, pour apaiser le cri de sa conscience et obtenir, si c'est possible, quelque soulagement à sa dernière heure.

Ma confession sera longue; recevez-la avec votre religieuse bonté, et lisez-la avec votre infatigable commisération. Pour vous révéler le mal que j'ai fait, pour vous en montrer même l'aggravation par

ses antécédents, je dois remonter à une époque lointaine.

Mon grand-père, comme vous le savez peut-être, était l'intendant de la famille de Saulnes; mon père lui avait succédé dans son emploi et me destinait la même succession. Autréfois, tout était ainsi paisiblement réglé. L'ordre de primogéniture et de légitimité, établi dans la famille du souverain, se retrouvait, à des degrés différents, dans toutes les classes de la société. L'homme, en naissant, avait son nid préparé d'avance, ainsi que les oiseaux, l'un, comme l'aigle, sur les cimes aériennes; l'autre, comme la cigogne au sommet des vieilles tourelles; celui-ci, comme la fauvette, dans les ombres de la forêt; celui-là, comme l'hirondelle, sous le toit des paysans. On était, dès son enfance, casé dans sa vie, élevé en vue du métier que l'on devait faire, ou de la carrière plus ou moins brillante que l'on devait parcourir. Que si, de temps à autre, on voyait un garçon aventureux sortir de son humble sphère, s'élever hardiment à la recherche d'une place plus élevée, conquérir les honneurs et la richesse, ses anciens compagnons le regardaient avec étonnement, peut-être avec une secrète envie, ne se laissant guère séduire par son exemple. On avait alors une autre ambition plus calme et plus sûre, celle de se distinguer dans sa profession. Le gentil-homme, habitué de bonne heure à

l'exercice des armes et enflammé par les récits de ses pères, aspirait à se signaler par son courage sur les champs de bataille; le fils du magistrat voulait porter dignement la toge illustrée par ses aïeux, et le fils de l'artisan désirait se faire remarquer par son travail et sa probité dans sa vocation. D'âge en âge, par un principe d'hérédité continue, par une condition d'honneur, des plébiens constituaient dans leur immuable profession des dynasties vénérées, des dynasties de braves gens. La bourgeoisie avait ses quartiers de noblesse, comme l'aristocratie. L'ouvrier qui, aux jours de fête, portait la bannière de sa confrérie, s'estimait tout autant que le colonel paradant à la tête de ses escadrons, et le marchand qui, par le vœu de sa communauté, était élevé à la dignité d'échevin, n'enviait point le sort du grand seigneur.

La révolution a bouleversé du fond en comble, depuis la palais des rois jusqu'à la chaumière, tout cet ordre social; elle a rompu dans tous les rangs ces différents liens qui n'étaient ni si lourds ni si serrés qu'on a bien voulu le dire; elle a, dans son ouragan, suscité des ambitions jusque-là inertes ou ignorées, et ouvert les écluses à des torrents de désirs effrénés et d'insatiables convoitises. Maintenant, personne ne veut rester à la place où il est né et se contenter du lot qui lui était assigné par la Providence. La monde a été transformé

en une tumultueuse arène où chacun se précipite à la poursuite d'un titre, d'un emploi, d'une fortune. Tel est le résultat du principe d'égalité proclamé par la fameuse déclaration des droits de l'homme. Mais, pour la plupart de ceux qui professent ce dogme, l'égalité consiste à dominer ses inférieurs et à ravalser ses supérieurs.

Mon père n'avait pas d'autre revenu que le traitement affecté à son emploi, et il ne songeait point à s'en faire un autre. Il aimait ses fonctions, il les remplissait scrupuleusement. Les gens avec qui il avait quelque affaire à traiter rendaient justice à sa droiture, et ses maîtres avaient pour lui des regards tout particuliers. Quand je me rappelle ce que j'ai vu dans ma jeunesse, je me demande où demeuraient ces aristocrates féroces, ces monstres dont il fallait, selon le langage des jacobins, purger la terre, pour l'honneur de l'humanité. Tous ceux que j'ai connus étaient d'une affabilité et d'une générosité parfaite. En revanche, j'ai rencontré, par-ci, par-là, des aristocrates d'argent, qui, pour prendre possession d'une mine féconde ou de quelque autre fructueux héritage, n'ont eu, selon l'expression de Beaumarchais, que la peine de naître, et ceux-là m'ont fait voir ce que c'est que la sécheresse de l'âme, l'égoïsme et l'orgueil stupide.

Nous habitons une jolie maisonnette, à laquelle était joint un jardin qui n'était séparé de celui du château que par une

légère palissade. La porte de cette palissade était constamment ouverte. A tout instant du jour, je pouvais entrer librement dans le potager de notre maîtresse, visiter ses parterres, circuler dans les grandes allées d'ormes, où elle aimait à se promener. Dès qu'elle m'apercevait, elle m'appelait, me faisait asseoir à côté d'elle, m'interrogeait sur mes leçons, souriait de mes réponses naïves, et ne me laissait jamais partir sans me donner quelque chose à rapporter au logis: tantôt de l'argent pour acheter un jouet que je n'osais demander à mon père; tantôt un livre, ou une image, ou des fruits qu'elle cueillait elle-même, de sa blanche main, et dont elle remplissait mes poches.

Yeuve toute jeune, belle et riche, Mme de Saulnes n'avait point voulu se remarier. Elle se consolait de son isolement par le bien qu'elle faisait dans son village et elle se consacrait à l'éducation de son enfant, fils unique, comme moi, bon et doux comme elle.

Ah Dieu! je me sens le cœur serré et torturé comme dans un étou, quand je songe à ce que cette mère et ce fils ont été pour moi, et à l'horrible tristesse que j'ai commise.

Mon père mourut, quelques années avant les premiers orages de la révolution. La Providence lui épargna les douleurs qu'il en aurait ressenties. Il avait été lui-même mon instituteur. Il m'avait con-